



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du Mardi 27 Septembre 2016*

L'an deux mille seize, le 27 Septembre 2016 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le mercredi 21 septembre 2016, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Licques, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) remplacé par Jean PECQUEUX, Benoît VANDENBAVIERE (CCRA) remplacé par Daniel PICQUET, José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

Absents/excusés :

Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Franck DELABASSERUE (CCTP), Jacques André DELACRE (CCRA), Jean-Claude HIRAUT (CASO), Marie-Andrée ROHART (CCTP)

Suppléants présents :

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL).

REÇU EN SOUS-PROFECTURE
DE SAINT-OMER LE
13 OCT. 2016

22/2016 - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE SYMVAHEM, LE PARC NATUREL REGIONAL ET LA FEDERATION POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La fédération de pêche travaille déjà depuis plusieurs années aux côtés du SYMVAHEM et du parc naturel régional dans le cadre des projets visant à la protection des milieux aquatiques. Il est proposé d'officialiser et de valoriser les modalités de ce partenariat par la signature d'une convention tripartite dont les objectifs généraux sont :

- Participer à la réalisation des actions inscrites dans le plan de gestion et d'entretien de la Hem
- Améliorer la libre circulation piscicole et sédimentaire sur l'ensemble du bassin versant
- Mener des actions communes de sensibilisation et de communication
- Acquérir et diffuser des données scientifiques relatives au fonctionnement des milieux aquatiques.

La mise en place de ce partenariat sur une durée de 5 ans avec tacite reconduction n'engendre pas de coût financier pour le SYMVAHEM. Si tel était le cas, dans le déroulement des échanges, un avenant devra être proposé au conseil syndical.

Il est demandé au conseil syndical de se prononcer sur l'engagement du SYMVAHEM dans ce partenariat.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer la convention tripartite entre le SYMVAHEM, le Parc Naturel Régional et la Fédération de Pêche afin d'officialiser et valoriser les modalités de ce partenariat.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 11 OCT. 2016

Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,

Le Président, José BOUFFART



REQU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
13 OCT. 2016



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du Mardi 27 Septembre 2016*

L'an deux mille seize, le 27 Septembre 2016 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le mercredi 21 septembre 2016, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Licques, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) remplacé par Jean PECQUEUX, Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA) remplacé par Daniel PICQUET, José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

Absents/excusés :

Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Franck DELABASSERUE (CCTP), Jacques André DELACRE (CCRA), Jean-Claude HIRAUT (CASO), Marie-Andrée ROHART (CCTP)

Suppléants présents :

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL).

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

13 OCT. 2016

23/2016 - ASSURANCES - RESPONSABILITE CIVILE, PROTECTION JURIDIQUE

En raison de la montée en puissance des activités du SYMVAHEM, de la diversité de ses domaines d'action, la structure et ses membres, agents et élus, responsables ou victimes d'un accident doivent être assurés. C'est pourquoi, il devient nécessaire de formaliser dans les meilleurs délais un contrat d'assurance couvrant les risques pouvant être encourus.

Il est proposé de retenir, au sein de ce contrat, les garanties suivantes :

Responsabilité civile : prise en charge des conséquences financières des dommages accidentels causés aux tiers, dans l'hypothèse où le syndicat serait reconnu responsable du fait de ses activités, de ses agents et élus, de ses ouvrages et biens.

Défense – prise en charge des frais de défense du syndicat lorsque celui-ci est poursuivi devant les tribunaux (toutes juridictions) à l'occasion d'un événement accidentel mettant en jeu la garantie responsabilité civile.

Protection des biens – garantie de l'ensemble du patrimoine du syndicat (y compris équipements bureautique-informatique).

Cette proposition pourra être complétée par tout autre objet jugé nécessaire.

Il est demandé au conseil syndical de déléguer au Président le pouvoir de négocier et signer les contrats d'assurances avec une ou plusieurs compagnies dans le but d'offrir au SYMVAHEM toutes les garanties nécessaires liées à ses activités.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents pour contracter un contrat d'assurance couvrant les garanties suivantes :

Responsabilité civile : prise en charge des conséquences financières des dommages accidentels causés aux tiers, dans l'hypothèse où le syndicat serait reconnu responsable du fait de ses activités, de ses agents et élus, de ses ouvrages et biens.

Défense – prise en charge des frais de défense du syndicat lorsque celui-ci est poursuivi devant les tribunaux (toutes juridictions) à l'occasion d'un événement accidentel mettant en jeu la garantie responsabilité civile.

Protection des biens – garantie de l'ensemble du patrimoine du syndicat (y compris équipements bureautique-informatique).

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le

11 OCT. 2016

Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,

Le Président, José BOUFFART



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

13 OCT. 2016



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du Mardi 27 Septembre 2016*

L'an deux mille seize, le 27 Septembre 2016 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le mercredi 21 septembre 2016, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Licques, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) remplacé par Jean PECQUEUX, Benoît VANDENBAVIERE (CCRA) remplacé par Daniel PICQUET, José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

Absents/excusés :

Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Franck DELABASSERUE (CCTP), Jacques André DELACRE (CCRA), Jean-Claude HIRAUT (CASO), Marie-Andrée ROHART (CCTP)

Suppléants présents :

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL).

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

13 OCT. 2016

24/2016 - CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR EROSION VALLEE DE LA HEM

Les projets à suivre par le SYMVAHEM sur le plan technique ont connu une hausse importante depuis deux ans, depuis que le syndicat est entré dans une phase opérationnelle. D'autant plus que les travaux une fois réalisés sont souvent accompagnés d'une mission de suivi ou d'entretien.

Ainsi, sur l'ensemble des actions menées en termes d'érosion et de plan de gestion de la Hem, il devient difficile pour Elodie Maurice, assistante d'études Vallée de la Hem, d'assurer un suivi technique aussi rigoureux qu'au début de sa mission qui s'est considérablement élargie au fur et à mesure de l'avancement des dossiers.

Aussi, il est proposé de confier un certain nombre de tâches à un animateur érosion qui aura pour objectif de mettre en œuvre le programme d'action et d'animation 2017-2018 présenté sur le document en annexe

Pour rappel, le poste occupé actuellement par Elodie Maurice bénéficie d'un financement de l'agence de l'eau à hauteur de 70%, dans le cas du respect des engagements inscrits dans une convention triennale en cours sur la période 2016-2019. Ainsi, le SYMVAHEM verse une participation correspondant aux 30% restants soit pour l'année écoulée la somme de 11 320 euros.

Le coût annuel pour le recrutement d'un second assistant d'études serait donc de même niveau. En comparaison, si le SYMVAHEM devait confier certaines tâches de suivi à des cabinets ou sociétés, on peut considérer que ce coût serait largement supérieur.

Pour financer cette nouvelle dépense, le SYMVAHEM s'engage à communiquer auprès de chaque EPCI.

Afin de maintenir le partenariat technique en place avec le Parc et d'assurer une qualité de suivi des projets étudiés et mis en œuvre qui permet au SYMVAHEM de bénéficier d'un appui technique constant, il est donc proposé :

- d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention « animation avril 2016 – avril 2019 » avec le Parc Naturel Régional, afin d'y inclure un poste supplémentaire d'animation,
- solliciter les EPCI membres pour le versement de la quote-part correspondante dans le cadre de la cotisation annuelle à partir de l'exercice 2017,
- inscrire les crédits correspondants dans les budgets correspondants à la période couverte par la convention.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention « animation avril 2016 – avril 2019 » avec le Parc Naturel Régional, afin d'y inclure un poste supplémentaire d'animation,
- de solliciter les EPCI membres pour le versement de la quote-part correspondante dans le cadre de la cotisation annuelle à partir de l'exercice 2017,
- d'inscrire les crédits correspondants dans les budgets correspondants à la période couverte par la convention.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 11 OCT. 2016

Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,

Le Président, José BOUFFART



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

13 OCT. 2016



PROGRAMME D'ANIMATION

HYDRAULIQUE DOUCE

**Demande de subvention auprès
de l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour la période
janvier 2017 – décembre 2018**

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, LE

13 OCT. 2016



**Animation portée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale,
En partenariat avec le SYMVAHEM (maître d'ouvrage principal des travaux)**

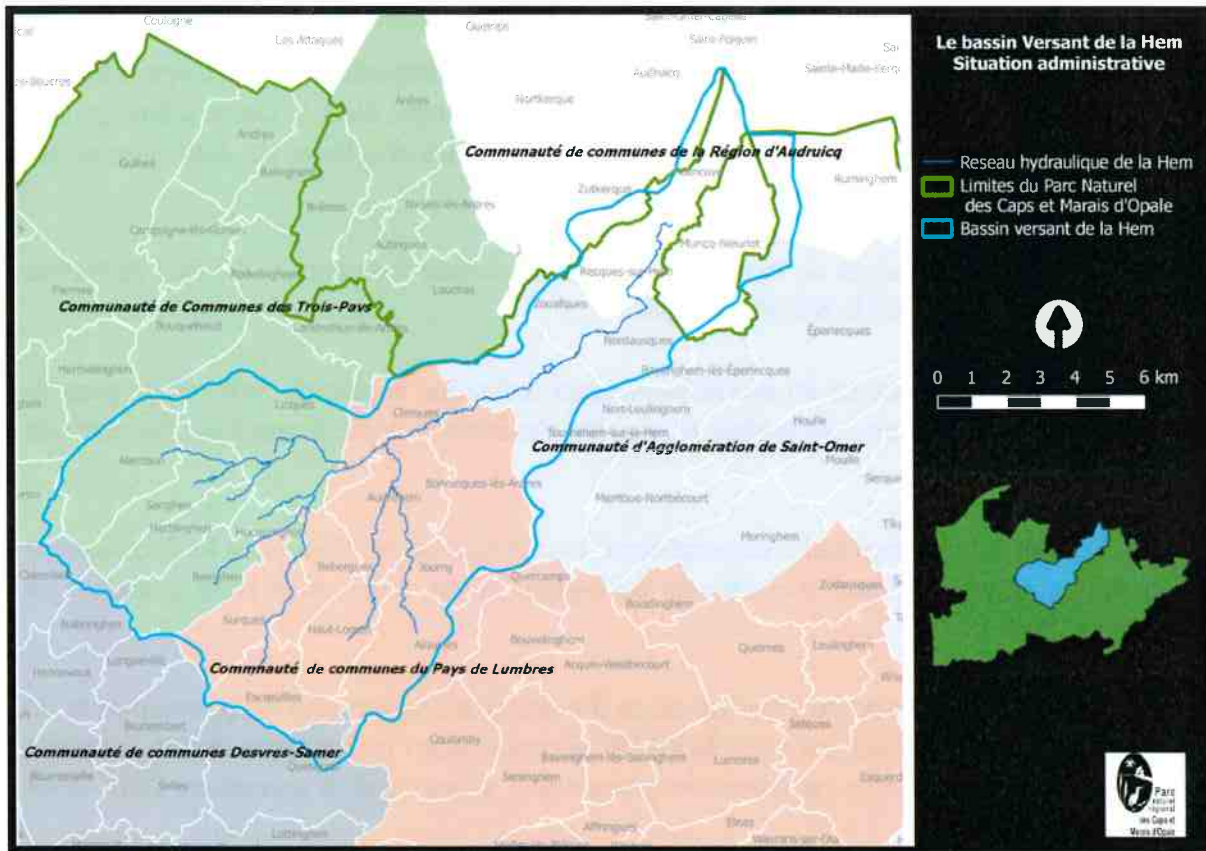


Table des matières

I.	Territoire d'intervention.....	3
II.	Rappel du contexte	4
III.	Programme d'actions et d'animation 2017-2018	5

I. TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le territoire du projet est le bassin versant de la HEM.



La vallée de la Hem regroupe 23 communes sur une superficie de 140 km².

Les communes sont regroupées en 4 structures intercommunales (cf. carte ci-dessus).

La vallée de la Hem fait partie du **SAGE du Delta de l'Aa**.

Toutes les communes (hormis Muncq Nieurlet) font partie du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Depuis 2008, un syndicat mixte, le SYMVAHEM, a été constitué entre les structures intercommunales de la vallée de la Hem. Ses compétences sont les suivantes :

- la réalisation de travaux et d'actions visant à la lutte contre les inondations et le ruissellement
- l'entretien de la Hem et de ses affluents
- la valorisation écologique de la Hem et de ses affluents

II. RAPPEL DU CONTEXTE

Depuis 2001, la vallée de la Hem fait l'objet d'une animation spécifique autour de la thématique de la gestion de l'eau. Les inondations du début des années 2000 ont montré l'intérêt de développer une approche à l'échelle du bassin versant au sein d'une démarche coordonnée.

Les acteurs de la vallée de la Hem, accompagnés par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, ont souhaité élaborer un Contrat de Rivière permettant, dans le cadre d'une gestion intégrée et concertée, de mettre en œuvre des programmes d'actions de lutte contre les inondations et de gestion écologique du cours d'eau.

Suite à la signature du Contrat de Rivière, une structure locale fédérant les 4 EPCI du bassin versant a été créée en 2008 : le SYMVAHEM.

Le Parc naturel régional assure un accompagnement technique auprès du Symvahem pour la mise en œuvre de ses actions, par le biais d'un poste d'animateur dédié financé par l'Agence de l'Eau et les EPCI.

En 2016, le Parc naturel régional a conventionné avec l'Agence de l'Eau pour le **financement** d'un poste d'animateur gestion et continuité écologique sur la vallée de la Hem à hauteur de 70% sur trois ans.

Aujourd'hui, il est nécessaire de créer un poste d'animateur érosion afin de poursuivre et de développer les actions initiées par le SYMVAHEM concernant l'hydraulique douce. Ce poste aura pour objectif de mettre en œuvre le programme d'action et d'animation 2017-2018 présenté ci-dessous.

III. PROGRAMME D' ACTIONS ET D' ANIMATION 2017-2018

Dans la poursuite des études et travaux menés depuis 2012, il est proposé d'animer un programme d'actions opérationnel sur 1 axe spécifique :

la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

La Hem faisant partie intégrante du territoire du SAGE du Delta de l'Aa, les actions proposées dans ce programme devront être cohérentes avec les actions menées pour la lutte contre les inondations sur la vallée de la Hem pour laquelle le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale assure le portage d'un dossier PAPI (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations) d'intention.

- *Articulation lutte contre les inondations/ programme d'hydraulique douce*

Les actions participeront à la lutte contre les inondations en réduisant les ruissellements sur les versants amont, et donc les volumes d'eau arrivant en aval.

Ces aménagements permettront de lutter contre les inondations sur des points noirs bien localisés sur certaines communes en amont du bassin versant. Ces actions d'hydraulique douce sont donc complémentaires avec les autres actions qui pourront être menées pour la lutte contre les inondations (de type zone d'expansion de crue).

- *Définition du rôle du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale*

Dans le cadre de ce programme, la maîtrise d'ouvrage des travaux sera en grande partie portée par le SYMVAHEM..

Le Parc naturel régional assure un rôle d'animation et d'appui technique auprès du Symvahem en mettant à disposition son ingénierie et ses compétences notamment en matière de trame écologique.

Le poste d'animateur est donc porté par le Syndicat mixte du parc naturel régional. Concernant la programmation des actions, une convention d'objectifs sera signée entre le Syndicat mixte du parc naturel régional et le Symvahem.

L'animateur travaillera en priorité sur l'axe hydraulique douce et pourra se voir confier en appui de l'animateur « gestion et continuité écologique » des missions de terrain pour la bonne mise en œuvre du plan de gestion de la Hem et de ses affluents.

Les missions sont présentées dans les deux programmes ci-dessous :

➤ **Temps passé par l'animateur : 70 %**

➤ **Missions**

- **Mettre en œuvre le plan de gestion entretien 2015-2017 concernant les aménagements du 1^{er} programme**
 - Rédaction des bons de commandes
 - Préparation, suivi et réception du chantier par tranche de travaux

- **Réaliser les travaux du 2^{ème} programme**
 - Préparation, suivi et réception du chantier par tranche de travaux
 - Constat de reprise + vérification des regarnis

- **Suivre les aménagements des deux programmes**
 - Suivi annuel des aménagements
 - Mise en place d'un protocole de suivi des effets de l'entretien sur certains ouvrages

- **Inclure les ouvrages réalisés dans le cadre du remembrement d'Alquines dans un plan de gestion entretien porté par la SYMVAHEM**
 - Créer un partenariat avec l'AFR
 - Faire un diagnostic sur la fonctionnalité des ouvrages
 - Réaliser un programme d'entretien adapté à chaque ouvrage

- **Mettre en œuvre un plan de gestion entretien 2018-2020 concernant les aménagements des 2 programmes et comprenant les ouvrages de l'AFR**
 - Elaboration du Plan de gestion entretien 2018-2020
 - Rédaction du DCE et assistance à la passation des contrats de travaux
 - Montage financier et dépôt des demandes de subvention
 - Rédaction des bons de commandes
 - Préparation, suivi et réception du chantier par tranche de travaux

- **Initier une démarche agroécologique basée sur l'agronomie et la restauration des sols**
 - Concertation avec les différents acteurs
 - Participation à l'élaboration d'un programme d'actions

- **Participation aux différents groupes de travail et aux réunions avec les acteurs**

➤ Indicateurs proposés

Action	Indicateur
2017	
Plan de gestion entretien 2015-2017	Linéaire entretenu
Travaux du 2 ^{ème} programme	Linéaire des ouvrages (haies et fascines) Surface de bassin versant aménagée
Suivi des aménagements des 2 programmes	Fiche de suivi
Inclure les ouvrages réalisés dans le cadre du remembrement d'Alquines dans un plan de gestion entretien	Diagnostic Programme d'entretien
Mettre en œuvre un plan de gestion entretien 2018-2020	Plan de gestion entretien 2018-2020
Initier une démarche agroécologique basée sur l'agronomie et la restauration des sols	Nombre d'acteurs rencontrés Note sur la stratégie pour élaborer un programme d'actions
Participation aux différents groupes de travail et aux réunions avec les acteurs	Nombre de réunions Documents produits
2018	
Travaux du 2 ^{ème} programme Constat de reprise	Nombre de plants morts
Suivi des aménagements des 2 programmes	Fiche de suivi
Mettre en œuvre un plan de gestion entretien 2018-2020	Linéaire entretenu
Initier une démarche agroécologique basée sur l'agronomie et la restauration des sols	Programme d'actions
Participation aux différents groupes de travail et aux réunions avec les acteurs	Nombre de réunions Documents produits

PLAN DE GESTION DE LA HEM ET DE SES AFLUENTS

➤ Temps passé par l'animateur : 30 %

➤ Missions

- **Elaborer et mettre en œuvre un programme de restauration annuel**

- Conventonnement avec les propriétaires/ou exploitants
- Préparation, suivi du chantier
- Suivi des aménagements

NB : l'arasement des vinternes/seuils est intégré dans les travaux de restauration.

- **Mettre en œuvre le plan de gestion entretien 2016-2018**

- Suivi et réception du chantier par tranche de travaux
- Surveillance réseau

➤ **Indicateurs proposés**

Action	Indicateur
2017	
Programme de restauration annuel	Linéaire de cours d'eau restaurés
Plan de gestion entretien 2016-2018	Linéaire de cours d'eau entretenus
2018	
Programme de restauration annuel	Linéaire de cours d'eau restaurés
Plan de gestion entretien 2016-2018	Linéaire de cours d'eau entretenus



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du Mardi 27 Septembre 2016*

L'an deux mille seize, le 27 Septembre 2016 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le mercredi 21 septembre 2016, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Licques, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) remplacé par Jean PECQUEUX, Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA) remplacé par Daniel PICQUET, José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

Absents/excusés :

Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Franck DELABASSERUE (CCTP), Jacques André DELACRE (CCRA), Jean-Claude HIRAUT (CASO), Marie-Andrée ROHART (CCTP)

Suppléants présents :

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL).

REQU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, 19
13 OCT. 2016

25/2016 - TRAVAUX D'IMPLANTATION DE HAIES ET DE FASCINES CONTRE LE RUISSELLEMENT DES EAUX ET L'ÉROSION DES SOLS - SIGNATURE DU MARCHÉ ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Pour compléter les premiers travaux réalisés durant l'hiver 2013/2014, sur les communes de Tournehem sur la Hem, Bonningues les Ardres, Herbinghen, Sanghen et Alembon (implantation de 2415 ml de haies anti-érosives et 250 ml de fascines), le SYMVAHEM a sollicité à nouveau la Chambre d'Agriculture pour réaliser un second programme d'aménagements. En effet, la mobilisation des agriculteurs sur la première phase de travaux a suscité l'intérêt d'autres exploitants qui souhaitent aujourd'hui mettre en place des aménagements sur leurs parcelles.

La campagne de plantation s'étalera du 20 novembre 2016 au 31 mars 2017 et du 20 novembre 2017 au 31 mars 2018 (si nécessaire). Il est prévu dans le programme réalisé par la Chambre d'agriculture de planter 3 352 ml de haies (25 ouvrages) et d'implanter 372 ml de fascines (21 ouvrages) répartis sur l'ensemble du bassin versant de la Hem (cf plan de localisation ci-dessous). Le SYMVAHEM s'engage à réaliser au minimum 2 000 ml de haies et 100 ml de fascines.

Cette opération est subventionnée à hauteur de 80% par l'agence de l'Eau et le conseil départemental.

Ainsi, il est proposé au conseil syndical d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise présentant la meilleure offre économiquement et toutes les pièces s'y rattachant et l'autoriser à procéder à toutes les formalités nécessaires en ce qui concerne les demandes de subventions.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président :

- A signer le marché avec l'entreprise présentant la meilleure offre économiquement, ainsi que toutes les pièces s'y rattachant,
- A procéder à toutes les formalités nécessaires pour les demandes de subventions.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le

11 OCT. 2016

Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,

Le Président, José BOUFFART



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

13 OCT. 2016



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du Mardi 27 Septembre 2016*

L'an deux mille seize, le 27 Septembre 2016 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le mercredi 21 septembre 2016, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Licques, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) remplacé par Jean PECQUEUX, Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA) remplacé par Daniel PICQUET, José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

Absents/excusés :

Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Franck DELABASSERUE (CCTP), Jacques André DELACRE (CCRA), Jean-Claude HIRAUT (CASO), Marie-Andrée ROHART (CCTP)

Suppléants présents :

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL).

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

13 OCT. 2016

26/2016 - MOULIN D'AUDENFORT - ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION

Dans la liste des barrages de moulins devant être aménagés, celui d'Audenfort sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'établissement public foncier en 2017.

Toutefois, les démarches pré-opérationnelles concernant l'enquête publique sont à la charge du SYMVAHEM. C'est pourquoi il est demandé au conseil syndical d'autoriser le Président à faire toutes les formalités nécessaires en la matière.

Une présentation du projet sera proposée en séance ainsi qu'un calendrier de réalisation.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président :

- D'engager et signer toutes les formalités nécessaires concernant le lancement de l'enquête publique concernant les travaux qui doivent être réalisés sur le Barrage Audenfort.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 11 OCT. 2016

Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,

Le Président, José BOUFFART





SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	8

Extrait du Registre des Délibérations Séance du Mardi 27 Septembre 2016

L'an deux mille seize, le 27 Septembre 2016 à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le mercredi 21 septembre 2016, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Licques, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) remplacé par Jean PECQUEUX, Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA) remplacé par Daniel PICQUET, José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO).

Absents/excusés :

Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Franck DELABASSERUE (CCTP), Jacques André DELACRE (CCRA), Jean-Claude HIRAUT (CASO), Marie-Andrée ROHART (CCTP)

Suppléants présents :

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL).

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le
13 OCT. 2016

27/2016 - COMITE ANNUEL - FRAIS ENGAGÉS POUR L'ORGANISATION

Cette année, le comité annuel du SYMVAHEM se tiendra le jeudi 17 novembre. En remplacement depuis quelques années du comité de rivière, ce comité a pour objectif de faire un point d'avancement complet, devant élus et techniciens, des actions du syndicat et de mettre en avant les partenariats ou les projets réalisés. Ce temps fort nécessitera des frais d'organisation et de réception dont une partie sera prise en charge par le parc naturel régional. Toutefois, le syndicat devra régler des frais comme un possible déplacement en bus, le verre de l'amitié, des frais de communication.

Ainsi, il est demandé au conseil syndical d'autoriser le Président à régler les frais inhérents à l'organisation du comité annuel, et pour ce faire à signer tout contrat ou devis, dans la limite des crédits prévus au budget 2016.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président :

- A régler les frais liés à l'organisation du comité annuel 2016,
- De signer tout contrat ou devis s'y rapportant dans la limite des crédits prévus au budget 2016.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 11 OCT. 2016

Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,

Le Président, José BOUFFART



